

Infolettre

14 octobre 2020



[Suivez-nous sur facebook](#)

Bonjour chers commerçants,

Dans cette infolettre, vous trouverez de l'information sur :

1. Pardon de prêts aux petites entreprises en zone rouge durant octobre 2020
2. Soutien publicitaire offert aux restaurateurs par le Guide de Montréal-Nord
3. Élargissement du fond d'aide et de relance régionale (FARR)
4. Nouvelle subvention d'urgence du Canada pour le loyer commercial versée directement aux entreprises
5. Prolongation de la subvention salariale jusqu'en juin 2021
6. Mise à jour des restaurants disponibles pour la livraison sur la page de commercentlnord.ca/ouvert

Pour plus d'informations sur les mesures et programmes, [cliquez ici](#).

Pardon de prêts aux petites entreprises en zone rouge durant octobre 2020

Québec assumera jusqu'à 15 000 \$ de frais fixes des entreprises situées en zone rouge qui sont contraintes de fermer leurs portes pendant le mois d'octobre, et octobre seulement, en raison des mesure de lutte contre la COVID-19. Définition des frais fixes: loyer, taxes foncières et scolaires, factures de gaz et d'électricité, intérêts sur prêts hypothécaires, assurances, frais de communication et frais de permis divers.

Ce sera fait à travers un pardon de prêts précédents pouvant aller jusqu'à 80% du prêt et à concurrence de 15 000\$ (il faut donc avoir obtenu un prêt précédemment)

Les restaurants qui continuent de servir des commandes pour emporter sont admissibles.

Les détails seront accessibles sur les sites d'[investissement Québec](#) et du [ministère de l'Économie](#)

Aide au loyer commercial - Bonification par le gouvernement provincial

Le programme d'aide d'urgence pour le loyer commercial du gouvernement du Canada est bonifié par le gouvernement du Québec. Les propriétaires qui feront la demande d'aide verront 50% du loyer couvert par le gouvernement fédéral, et un 12,5% additionnel par le provincial, réduisant à 12,5% la part qu'ils doivent absorber. Le locataire doit toujours couvrir 25%. Les propriétaires peuvent remplir la demande, rétroactive au loyer d'avril, sous le [lien suivant](#).

Soutien publicitaire offert aux restaurateurs par le Journal Métro

Le journal Métro a lancé une initiative de support pour les restaurateurs. Gratuitement, ils peuvent envoyer leurs candidatures pour apparaître sur notre page dédiée au restaurateurs.

[Cliquez ici](#) pour plus d'information

Élargissement du fond d'aide et de relance régionale (FARR)

Le gouvernement du Canada fournira 600 M\$ supplémentaires pour soutenir les travailleurs et les entreprises par l'entremise du Fonds d'aide et de relance régionale (FAAR). Cet investissement supplémentaire porte le soutien total du FARR à plus de 1,5 G\$. Pour Montréal-Nord, la prestation du FARR continue d'être assurée par PME-Est-de-l'Île.

Surveillez [le lien suivant](#) pour les mises à jour à venir.

Nouvelle subvention d'urgence du Canada pour le loyer commercial versée directement aux entreprises

Ottawa annonce la création de la subvention d'urgence du Canada pour le loyer commercial. Elle remplace l'AUCL, sera valide jusqu'en juin 2021, et sera versée directement aux entreprises et non pas aux propriétaires.

Cette subvention pourra atteindre jusqu'à 65% des dépenses admissibles pour les entreprises affectées et Ottawa pourra aussi verser une aide complémentaire de 25% aux entreprises forcées de fermer leurs portes temporairement en raison d'éclousions. L'offre sera modulable en fonction de la situation des commerces.

Les détails sur comment appliquer sur cette mesure suivront bientôt.

Prolongation de la subvention salariale jusqu'en juin 2021

La subvention salariale pour couvrir une partie des salaires des employés est prolongée jusqu'en juin 2021. Le pourcentage est présentement à 65% jusqu'au 19 décembre mais pourrait être revu. Suivez les détails sur [le site suivant](#).

Bonification du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC)

Les entreprises ayant déjà fait appel au Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC) pourront voir leur prêt de 40 000\$ bonifié d'un 20 000\$ additionnel. Renseignez-vous sur [le site suivant](#).

Mise à jour des restaurants disponibles pour la livraison sur la page de commercemtnord.ca

Le site commercemtnord.ca a mis à jour la liste des restaurants disponibles pour la livraison sur le territoire. Si vous apportez de nouvelles modifications à vos horaires ou modalités, merci d'aviser Guillaume Higgins (438-520-7414)

Vous trouverez cette liste sur [le site suivant](#).

Ensemble des mesures et programmes

Nous vous invitons aussi à visiter le site web commercemtlnord.ca/covid-19 pour obtenir l'ensemble des informations concernant les programmes et mesures annoncées par les différents paliers gouvernementaux. **Cette page est mise à jour en continu en fonction des nouvelles informations.**

Pour connaître l'ensemble des mesures et des programmes :

- du gouvernement canadien [cliquez ici](#)
- du gouvernement québécois [cliquez ici](#)
- de la Ville de Montréal, [cliquez ici](#)

Ligne de soutien aux entreprises de la Ville de Montréal

514-394-1793 de 8 h à 17 h, du lundi au vendredi

Ligne de soutien de Services Québec dans le cadre du Programme actions concertées pour le maintien en emploi (PACMÉ) 514-873-7032 poste 266

Contacts importants

Jean-François Gosselin

CDEC Montréal-Nord
Cell. 438-520-7837
info@cdecmtlnord.ca
[Site internet](#)

Charles Morisset, commissaire au développement économique Direction de l'aménagement urbain et du service aux entreprises

Cell. 514-243-5895
charles.morisset@montreal.ca
[Site internet](#)

Martin St-Pierre, directeur - développement commercial

PME MTL Est-de-l'Île
Cell. 514-207-2917
Mstpierre@pmemtl.com
[Site internet](#)

Noushig Eloyan, directrice générale

Chambre de commerce et d'industrie de Montréal-Nord
Téléphone 514-329-4453 poste 225
noushig.elayan@ccimn.qc.ca
[Site internet](#)
[Facebook](#)

Cette infolettre vous parvient grâce à un partenariat entre les organisations suivantes :

